

La compétitivité des entreprises européennes en voie d'érosion ?

L'Europe loin devant les États Unis, la Chine et le Japon pour les exportations. Mais rien n'est joué.



Le 3 octobre, la Commission européenne a rendu public deux propositions de directives visant à permettre aux femmes de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. La première proposition propose d'allonger la durée minimale du congé maternité de 14 à 18 semaines. La seconde permettra aux femmes exerçant une activité indépendante et aux conjoints d'agriculteurs de bénéficier aussi d'un congé maternité.

Chaque semaine, durant toute la période de la présidence française de l'Union Européenne, la Fondation Robert Schuman propose à nos lecteurs, au fil d'un partenariat, de réfléchir sur les grands thèmes qui agitent la société. On peut consulter le site Internet à l'adresse : www.robert-schuman.eu

La capacité des entreprises localisées dans l'Union européenne à affronter avec succès la concurrence internationale sur le marché national et extérieur peut être mesurée de différentes façons. Une première mesure de la compétitivité est la productivité de la main-d'œuvre. La productivité européenne par personne occupée est inférieure de 26,7 % à celle des États-Unis et légèrement supérieure à celle du Japon. Le tableau est plus rassurant lorsque l'on considère les performances à l'exportation de l'industrie européenne. Alors que certains s'inquiètent des effets de la mondialisation, force est de reconnaître que l'Europe est la première à en bénéficier : l'Union européenne est le premier exportateur mondial de biens manufacturés devant les États-Unis, la Chine et le Japon.

Les délocalisations dans le viseur

Au-delà des mesures directes de la compétitivité que sont la productivité et les performances à l'exportation, il est possible de s'intéresser à la compétitivité de l'environnement économique, c'est-à-dire à la façon dont celui-ci influence sur la compétitivité des entreprises. La compétitivité-prix et la compétitivité-coût de l'Union européenne et de la zone euro se sont dégradées depuis 1999, tandis que celles du Japon, de la Chine et des États-Unis se sont améliorées. Les contextes institutionnels des 27 États membres de l'Union européenne sont inégalement favorables au déve-

loppement des entreprises : les pays scandinaves, ainsi que le Royaume-Uni, figurent aux premiers rangs des classements de la Banque mondiale et du World Economic Forum, tandis que d'autres pays, comme l'Italie, présentent des résultats moins flatteurs.

La compétitivité de l'économie européenne a partie liée avec son dynamisme en termes d'emploi. Au cours de ces dernières années, des inquiétudes sont apparues sur l'importance des emplois perdus en raison des délocalisations. Néanmoins les délocalisations expliquent en 2006 moins de 7 % des 487 000 suppressions d'emplois décidées dans le cadre d'opérations de restructuration des entreprises de plus de 100 salariés de l'Union européenne. L'enjeu est moins celui des délocalisations que celui des décisions de nouveaux investissements des entreprises et de localisation des créations de sites et de postes. Actuellement, les entreprises investissent massivement dans les pays émergents comme la Chine pour développer des capacités de production près des marchés qui connaissent l'expansion la plus rapide.

Développer l'emploi

Un autre défi pour l'Europe est de réussir à développer l'emploi dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Or, l'emploi ne croît pas là où il le devrait en Europe : entre 1995 et 2000, ce sont les entreprises les moins productives qui ont créé le plus d'emplois dans l'Union, alors qu'aux États-Unis, c'est

dans le secteur le plus productif que l'emploi a été le plus dynamique.

La compétitivité d'une économie dépend aussi de la démographie des entreprises ou, plus précisément, de l'importance des créations d'entreprises et de la disponibilité des moyens nécessaires à leur développement. La plupart des États membres présentent un taux de création d'entreprises inférieur à celui des États-Unis (9,6 %), à l'exception notable de l'Espagne (9,7 %) ou du Royaume-Uni (14,3 %).

Les entreprises européennes en retard dans la compétition technologique. Dans la compétition internationale, la technologie a pris une place importante. Ceci suppose d'investir dans la recherche-développement (R & D) et dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), mais aussi d'être capable de déposer des brevets protégeant les innovations réalisées.

Les entreprises européennes investissent relativement peu dans la recherche et le développement technologique : les dépenses de R & D des entreprises s'élèvent à 1 % du PIB dans l'Union contre 1,6 % aux États-Unis et 2,4 % au Japon. Cette présence relativement faible dans les secteurs de haute technologie et l'investissement limité dans la R & D expliquent le retard de l'Union en matière de brevets : en proportion de sa population, l'Union européenne dépose beaucoup moins de brevets que le Japon et les États-Unis

lorsque l'on additionne les brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets et du United States Patent and Trademark Office (111 contre 351 et 331 respectivement).

La Stratégie de Lisbonne

Les données présentées plus haut montrent que l'Union européenne est confrontée au risque d'une érosion de sa compétitivité. Surtout, elle est encore loin de l'objectif fixé par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, faire de l'Union européenne "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010". Les dépenses de R & D de l'Union ont ainsi stagné depuis 2000 à 1,85 % du PIB (contre 2,7 % aux États-Unis et 3,2 % au Japon). Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation reste insuffisant (58 % contre 83 % aux États-Unis), de même que l'investissement par étudiant.

Il importe que les États membres se positionnent clairement sur chacun de ses sujets et engagent les réformes correspondantes. C'est ainsi que l'Union européenne, retrouvant les vertus de la modestie à laquelle incite l'état des lieux actuel et transformant son ambition en action, pourra améliorer sa compétitivité.

FONDATION ROBERT SCHUMAN

29, boulevard Raspail • 75007 Paris
Tel. : (33) 01 53 63 83 00 • Fax : (33) 01 53 63
www.robert-schuman.eu

PROCHAINEMENT EN CÔTE-D'OR

LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LA QUALITÉ ET LA NORME ISO 9004

L'ISO 9004 est soumise à l'enquête probatoire pour sa version 2009. Le Mouvement français pour la qualité (MFQ) Bourgogne propose de participer à l'élaboration de la position française sur l'ISO et d'émettre vos remarques et suggestions à l'AFNOR, mardi

28 octobre, de 17 heures à 19 heures à la Maison des entreprises, allée André Bourland à Dijon. Cette norme de portée est amenée à prendre une place prépondérante dans le management des organisations par sa transversalité.

Renseignements au 03 80 77 85 59. Participation de 59,80 euros TTC pour les non-adhérents au MFQ.

ENTREPRENEURS CÉRAMISTES EN CONGRÈS

Le congrès de l'Union nationale des entrepreneurs céramistes du bâtiment (UNECB-FFB) se tiendra vendredi 24 octobre au palais des congrès de Dijon.

FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON

La foire internationale et gastronomique de-

Dijon aura lieu du 31 octobre au 11 novembre, au parc des expositions. L'invité d'honneur cette année est la Thaïlande.

CEOLE INAUGURE

Céole, est un fabricant de mâts d'éoliennes implanté sur la zone industrielle de Longvic. La société inaugure ses locaux, vendredi 24 octobre de 16

heures à 18h30. **CRÉATION ET REPRISE**

IFG CNOF organise une réunion d'information consacrée à une formation en continu sur le thème de la création et de la reprise d'entreprise en Bourgogne en 2009. Cette réunion se tiendra dans les locaux d'IFG, 11, rue Jean Giono à Dijon, vendredi 24 octobre de 9 heures à 15 heures.

Renseignements et inscriptions au 03 80 78 70 10 ou

florence.roy@ifgcnof.com. **CRÉER ET REPRENDRE DANS L'AUXOIS-MORVAN**

La CCI Dijon propose, avec son antenne Auxois-Morvan, une réunion d'information destinée aux créateurs et repreneurs d'entreprises. Elle se tiendra jeudi 23 octobre à 14 heures à Montbard, 14, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.